

réal tend toujours à augmenter. Dans ce cas, mon honorable ami a basé tous ses calculs sur le témoignage de M. Calloghan, ingénieur en chef de la province d'Alberta, témoignage qui diffère de la preuve soumise par les quatre ingénieurs distingués qui ont signé le rapport. L'estimation de M. Calloghan est bien inférieure à celles des ingénieurs. Je ne discuterai pas la question des subventions fédérales à des chemins de fer provinciaux. Je crois que mon honorable ami constatera que les voies provinciales dont il parle ont été construites après que le Dominion eut abandonné sa politique d'accorder des octrois.

M. FRASER: Je ne suis nullement d'accord avec le ministre sur ce point.

L'hon. M. DUNNING: Alors, l'honorable député doit nous expliquer comment il se fait que le parti dont il est un représentant si distingué, et qui se trouvait au pouvoir à cette époque, n'a rien fait pour accorder des subventions dans ces cas particuliers.

L'hon. M. STEVENS: En 1912, on a voté un octroi de \$6,400 par mille pour une voie dans la région de la rivière la Paix, octroi qui a expiré en 1914 et a été renouvelé pour deux autres années. Mais il ne s'appliquait pas aux chemins de fer provinciaux. Il avait été voté pour une voie dans cette région.

M. FRASER: En réponse. . .

M. L'ORATEUR: L'honorable député a déjà parlé. Désire-t-il poser une question?

M. FRASER: Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. DUNNING: Je crains que l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) n'ait pas beaucoup éclairci la situation en ce qui regarde la plainte de l'honorable député de Caribou. Cette plainte, dans ses propres termes, est que la province a un compte à présenter au Dominion pour \$6,400 par mille de voie ferrée qu'elle a construite.

M. FRASER: On l'a certainement construite.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami de Vancouver-Centre dit, ce que je crois exact, que les subventions votées par le Parlement au sujet des voies ferrées de cette zone ne s'appliquaient pas aux voies provinciales.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre n'a pas exposé la question d'une manière exacte. Il a dit que le Parlement de l'époque n'a pas cru bon de voter des subventions pour les chemins de fer de cette région.

L'hon. M. DUNNING: Pour ces chemins de fer.

L'hon. M. STEVENS: Je lui réponds que, non seulement on a voté, mais qu'un projet de loi a été adopté par le Parlement en 1912 pour accorder une subvention à une voie ferrée dans la région de la rivière de la Paix. Naturellement, cela ne s'appliquait pas à une voie purement provinciale. Cette voie, le "Pacific Great Eastern" a été construite par la province, mais il était compris que, plus tard, quand elle serait reliée à la région de la rivière la Paix, la loi en question entrerait en vigueur.

M. FRASER: Le ministre ne voit-il pas que la véritable raison de la suspension des subventions est la guerre. Le Dominion avait besoin de toutes ses ressources.

L'hon. M. DUNNING: Je laisserai mon honorable ami de Caribou et mon honorable ami de Vancouver-Centre régler cette question entre eux. Il semble bien que l'assertion de l'honorable député de Caribou relativement au compte considérable dont il a parlé trouve sa réponse dans les déclarations de l'honorable député de Vancouver-Centre. Le député de Vancouver-Centre nous dit que ces subventions ne s'appliquaient pas aux voies provinciales. Ces deux voies ferrées étaient et sont encore, des voies provinciales. Mon honorable ami de la Rivière-la-Paix (M. Kennedy) devrait prier le ciel d'être délivré de ses amis, car je suis convaincu que nous n'avançons pas la tâche de faire voter un crédit pour le débouché de chemin de fer dans la région de la rivière la Paix en discutant des comptes qui nous sont présentés par les premiers ministres de la Colombie-Anglaise et de l'Alberta, sans compter mon honorable ami de Caribou.

L'hon. M. BENNETT: Vous les paierez juste avant les prochaines élections.

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami dit que nous les paierons avant les prochaines élections. Cela me fait penser à la suggestion présentée par l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner), le chef des Fermiers-Unis de l'Alberta. L'honorable député propose que, dès que nous le pourrons, nous décidions quel pas on doit choisir pour le chemin de fer quand il sera construit, sans nous engager à la construction de ce chemin de fer cette année, l'année prochaine ou dans un avenir immédiat. C'est là, je crois, ce qu'il a suggéré. Lorsque l'honorable député avait la parole j'ai annoncé que le Gouvernement se rendrait à cette demande si l'on retirait l'amendement dont la Chambre est saisie en ce moment; et, même, qu'on le retire ou non,—mon honorable ami peut, s'il le veut, insister